



A vos cultures

N° 19 – 15 juin 2022

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°19.

Maïs :

Pyrales : Le vol de pyrales se poursuit dans l'Allier. Le pic de ponte, période optimale pour une intervention chimique devrait être atteint autour des 23/24 juin, c'est-à-dire fin de semaine prochaine. A confirmer dans le prochain bulletin. Les lâchers de trichogrammes sont en cours.

MAÏS

Estimation des dégâts de grêle : pour vous aider à évaluer l'impact de la grêle de ces derniers jours, vous pouvez consulter la fiche accident d'ARVALIS en suivant le lien suivant :

http://www.fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=3&type_acc=5&id_acc=156

Seize parcelles sur dix-huit déclarées ont fait l'objet d'observations cette semaine, dont huit dans l'Allier. Les stades sont compris entre 9 et 14 feuilles dans le réseau. Quinze de ces seize parcelles ont atteint ou dépassé le stade 10 feuilles.

PYRALE :

Le développement des pyrales est basé sur les sommes de températures. Vous pouvez retrouver dans l'analyse de risque maïs le graphique présentant l'évolution des sommes de températures en base 10 depuis le 1^{er} janvier 2022 (courbe rouge), ainsi que les sommes de températures des cinq dernières années. Le vol s'est poursuivi dans l'Allier, avec des captures de 2 à 13 individus dans cinq parcelles.

Lutte biologique :

Les lâchers de trichogramme sont en cours.

Lutte chimique :

Pour les situations où les interventions chimiques ne sont mécaniquement pas réalisables au pic de ponte (période de traitement recommandée) et qui seront réalisées au stade « limite passage de tracteur », éloignées du pic de ponte, optez pour CORAGEN (chlorantraniliprole 200 g/l) à 0.125 l/ha qui offre la meilleure persistance.

Pour une intervention au pic de ponte, optez pour CORAGEN (chlorantraniliprole 200 g/l) à 0.1 l/ha. Au vu de l'évolution des températures, le pic de ponte, stade optimal pour le positionnement du CORAGEN (650 °C base 10 depuis le 1^{er} janvier) devrait être atteint le 23 juin à Vichy et le 24 juin à Montbeugny. A confirmer dans le bulletin de mercredi 22 juin, en fonction des dernières températures et dynamique de vol dans le réseau.

Le CORAGEN limitera aussi le risque de pullulation de pucerons (signalés dans 2 parcelles depuis plusieurs semaines) car moins agressif sur les auxiliaires. Enfin, il est également efficace sur Héliothis directement, et indirectement, là aussi par le respect des prédateurs de ce ravageur.

CICADELLES :

Sept parcelles font l'objet de signalements de cicadelles vertes avec des symptômes visibles jusqu'à la 7^{ème} feuille dans le nord Allier. Dès 5-6 feuilles, on observe des ponctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes. Le seuil indicatif de risque intervient quand la feuille de l'épi commence à porter des marques blanches. Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Marques de cicadelles

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2888370&tx_news_pi1%5Bnews%5D=41321&tx_news_pi1%5Bcontoller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=53dbb325bca589cf2eb215d1de19fd5f
- et pour toutes autres informations
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/>

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

